

220C4509
FR0000127771-FS1187

21 octobre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 21 octobre 2020, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 octobre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VIVENDI sur le marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VIVENDI au sens de l'article précité.

2. Par le même courrier, la Société Générale a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 octobre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 61 747 193 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,34% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|-------------------------------|-------------------|-------------|-------------------|------------------|
| Détention (effective) | 1 666 536 | 0,14 | 1 666 536 | 0,13 |
| Détention (par assimilation) | 61 596 146 | 5,19 | 61 596 146 | 4,88 |
| Total Société Générale | 63 262 682 | 5,34 | 63 262 682 | 5,01 |

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions VIVENDI détenues par assimilation, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 58 197 102 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 8 *calls* listés à dénouement physique portant sur 1 195 200 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 décembre 2020 et le 19 mars 2021 à des prix unitaires par action compris entre 19 € et 28 € ;
- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 53 296 137 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 9 avril 2021 et le 2 juin 2025 ;
- une position acheteuse sur 7 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 2 970 820 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 septembre 2020 et le 3 juin 2025 à des prix unitaires par action compris entre 19,47 € et 25,50 € ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 185 783 875 actions représentant 1 262 682 438 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 3 *put* option OTC listé à dénouement physique portant sur 575 045 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 décembre 2020 et le 18 juin 2021 à des prix unitaires compris entre 21 € et 25,81 € ; et
- une position vendeuse sur 3 *put* listés à dénouement physique portant sur 159 900 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 18 décembre 2020 et le 17 décembre 2021 à des prix unitaires par action compris entre 21 € et 24 €.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 399 044 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 3 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 3 106 774 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'aux 1^{er} juin 2023 et 2 juin 2025 ;
- une position acheteuse sur 9 certificats à dénouement en espèces et portant sur 3 084 actions VIVENDI, exerçables entre le 18 décembre 2020 et le 19 mars 2021 à des prix unitaires par action compris entre 17,31 € et 25,50 € ;
- une position acheteuse sur 1 *contract for difference* à dénouement en espèces portant sur 4 045 actions VIVENDI, sans échéance ;
- une position acheteuse sur 2 *calls* option OTC à dénouement en espèces portant sur 281 605 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 19 novembre 2020 au prix unitaire de 25,20 € ; et
- une position vendeuse sur 3 *puts warrants* listés à dénouement en espèces portant sur 3 536 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 18 décembre 2020 et le 3 janvier 2025 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 28,21 €.
